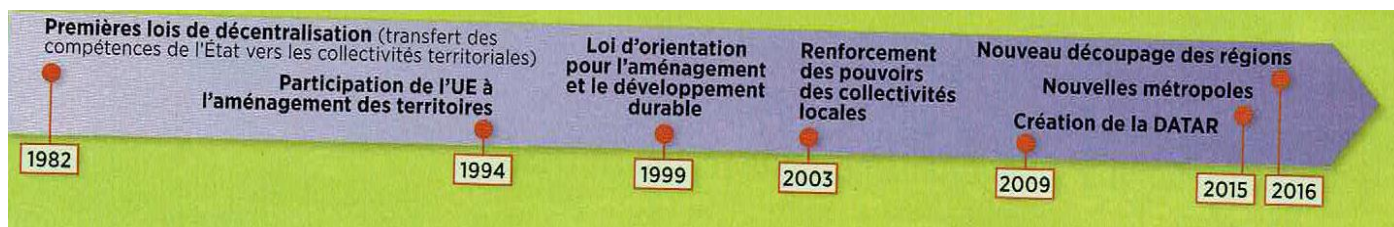


Chapitre 4 : Aménager le territoire / Leçon

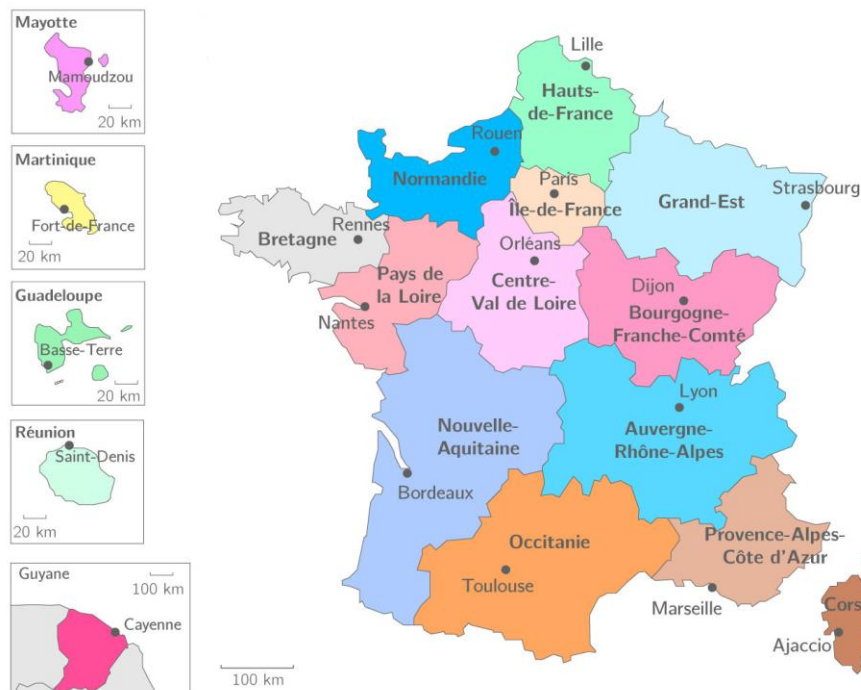
Problématique : comment faire pour répondre aux inégalités croissantes ?

Plan du cours	Mots clés
I- Les inégalités du territoire 1- Les déséquilibres/inégalités du territoire 2- Réduire les inégalités 3- La politique de la ville	Agglomération Interface Compétitivité Mondialisation Aménagement
II- Les acteurs de l'aménagement 1- L'Etat 2- La décentralisation, nouveaux acteurs et l'Union européenne 3- Penser la France de demain	Politique d'aménagement du territoire DATAR

Repères spatiaux :



Document : les régions en France



La France compte 18 régions au total : 13 régions métropolitaines et 5 régions ultramarines.

Ce découpage des régions est entré en vigueur le 1er janvier 2016, suite à la réforme territoriale voulue par le président de la république.

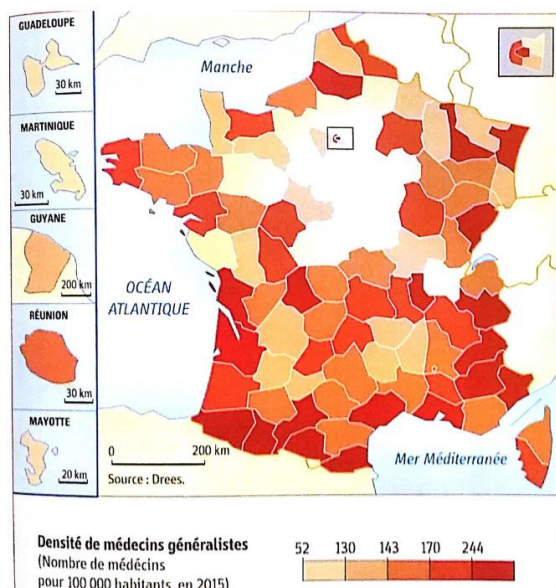
Source : Regionsetdepartements.fr

I- Les inégalités du territoire

1. Les déséquilibres/inégalités du territoire

Le territoire français n'est pas homogène. Il présente un certain nombre d'inégalités dans l'accès au travail, aux logements, aux services publics. Ces inégalités s'observent à toutes les échelles : nationale, régionale ou locale. Ainsi, l'accès aux soins médicaux ou à un logement décent n'est pas assuré pour tous.

Document : la densité des médecins généralistes

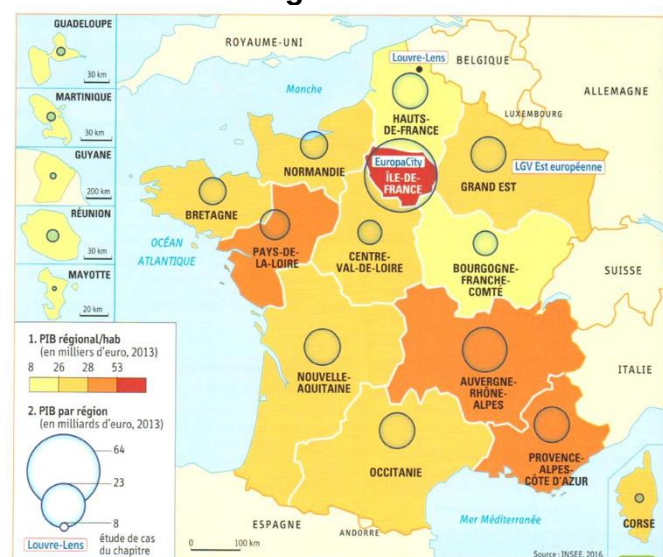


Source : Hatier

Comme nous pouvons l'observer sur la carte de gauche, la densité de médecins généralistes profite aux régions du Sud de la France. Nous constatons le désert médical dans la France du vide.

L'accès à la médecine est un facteur d'inégalité en France. Dans l'agglomération parisienne, les quartiers ouest sont beaucoup mieux pourvus en médecins que les quartiers Est et Nord.

Document : les inégalités de richesse



Source : Hatier

En France, il existe des régions qui produisent beaucoup de richesses comme l'Ile-de-France, en première position, suivie de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), Auvergne-Rhône-Alpes et Pays de la Loire.

Mais d'autres régions comme les Hauts-de-France et Bourgogne-Franche-Comté, la Corse et les territoires outre-mer ont un PIB faible et PIB régional/habitant faible.

Le premier déséquilibre s'observe entre l'agglomération parisienne et le reste du territoire national. La capitale concentre les pouvoirs politiques, économiques et culturels. L'agglomération, qui compte plus de 10 millions d'habitants, produit le tiers de la richesse nationale et abrite 90 % des sièges sociaux des entreprises. Son patrimoine exceptionnel participe à son attractivité touristique et à son rayonnement mondial.

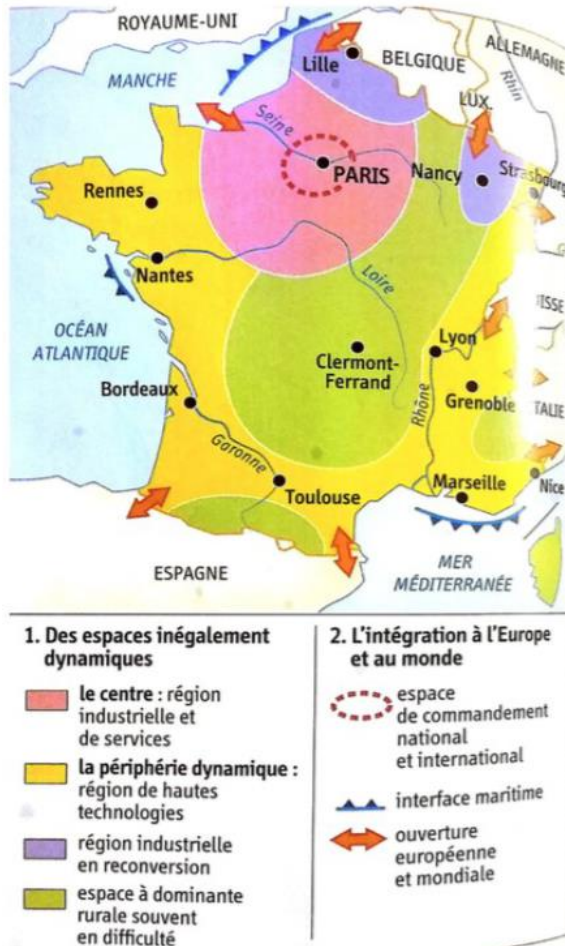
Agglomération : un espace urbain constitué d'une ville-centre et de banlieues.

Les régions littorales de l'ouest et du sud et les régions frontalières attirent des habitants et les activités dynamiques (tourisme, hautes technologie). Ces interfaces profitent de l'intégration dans l'Union européenne et la mondialisation.

Interface : la zone de contact entre deux espaces différents.

Certaines régions sont en marges des principaux réseaux d'échanges : les densités sont faibles et le territoire peu mis en valeur.

Document : des régions inégalement dynamiques et inégalement ouvertes au monde.



Source : Hatier

Nous pouvons schématiser l'inégal dynamisme du territoire par la carte à gauche.

Le centre dynamique, la région industrielle et de services correspond à la région parisienne avec l'agglomération parisienne, espace de commandement national et international. C'est une ville-monde fortement intégrée dans la mondialisation et très compétitive.

La périphérie dynamique correspond au littoral ouest et méditerranéen. Ces régions bénéficient de la haute technologie avec le développement de technopôle à Toulouse, Nice, Lyon...

Le nord, en revanche, connaît des politiques de reconversion industrielles depuis les années 1970.

Enfin, correspondant plus ou moins à la « diagonale du vide » les espaces ruraux sont en difficulté.

De nombreuses actions publiques s'efforcent de réduire les inégalités entre les territoires dans le but de prendre en compte la compétitivité dans le cadre de la mondialisation et du respect du développement durable.

Compétitivité : capacité d'un acteur ou d'un secteur économique à résister à la concurrence.

Mondialisation : ensemble des relations (économiques, culturelles, touristiques) mettant en contact les différents ensembles géographiques de la planète.

L'aménagement doit articuler cohésion et compétitivité. La cohésion territoriale vise à créer des emplois dans des régions défavoriser et la compétitivité cherche à favoriser l'attractivité des territoires en concentrant les savoir-faire et les compétences dans des pôles.

2. Réduire les inégalités

Aménager un territoire c'est réduire les inégalités qui y existent, c'est le préparer à affronter le futur dans les meilleures conditions (donc en réduisant les inégalités pour profiter de toutes les forces...) qu'elles soient économiques, sociales, culturelles, etc. ... ou tout cela à la fois. C'est donc un enjeu majeur de la politique (prise de décision), quel que soit le niveau où elle est mise en place (locale, régionale ou nationale).

Aménagement : ensemble des actions publiques menées qui tendent à assurer sur le territoire français une bonne répartition des hommes et des activités tout en évitant les déséquilibres trop marqués.

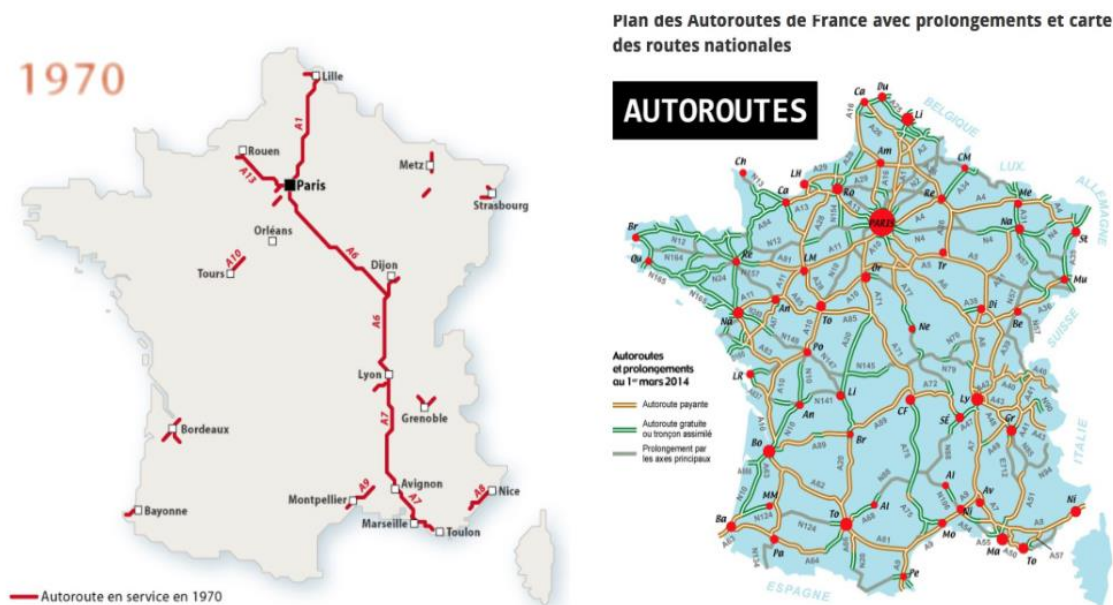
Il y a plusieurs grandes phases dans la politique de l'aménagement du territoire

Phase 1 = années 1960, l'objectif est de lutter contre le déséquilibre Paris/Province en renforçant le rôle des métropoles régionales comme Marseille, Lyon, Bordeaux... et en luttant aussi contre le déséquilibre économique est- ouest avec la relocalisation d'activités à l'ouest.

Phase 2 = fin des années 1970, lutter contre les effets de la crise économiques au nord et à l'est. Les friches industrielles et les régions en crise connaissent alors des politiques de reconversion.

Phase 3 = c'est la phase actuelle qui vise à améliorer l'attractivité, l'accessibilité des territoires dans le contexte européen et de la mondialisation.

Document : la densification du réseau autoroutier



Source : Autoroutes de France

On peut citer l'exemple du réseau autoroutier pour réduire les inégalités d'accès entre les différentes parties du territoire. Le premier tronçon autoroutier français date de 1927, reliant Saint-Cloud à Orgeval. La période d'après-guerre est celle de l'essor du réseau autoroutier. Après la réalisation de cette première autoroute conçue pour desservir la capitale, d'autres autoroutes voient le jour sur le territoire français. A partir de 1950, le secteur connaît une évolution rapide. Entre 1970 et aujourd'hui, le réseau autoroutier s'est densifié rendant accessible les différentes parties du territoire et les métropoles entre elles.

3. La politique de la ville

Dans les agglomérations, les quartiers sensibles sont au cœur de la politique de la ville. La politique de la ville, appelée aussi politique urbaine, consiste en un ensemble d'actions de l'Etat visant à revaloriser certains quartiers urbains dits « sensibles » et à réduire les inégalités sociales entre territoires. Cette politique est apparue au début des années 1980 à la suite des émeutes urbaines de la cité des Minguettes à Vénissieux. Elle comprend des mesures législatives dans le domaine de l'action sociale et de l'urbanisme, dans un partenariat avec les collectivités territoriales et leurs partenaires (bailleurs sociaux, milieux économiques, associations, etc.) reposant souvent sur une base contractuelle.

Document : Quartier prioritaire, le Tarterêts à Corbeil-Essonnes



Source : Le livre scolaire

Le quartier des Tarterêts est un quartier défavorisé. Différents acteurs participent à sa rénovation dans le cadre de la politique de la ville : l'Etat par le biais de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), la région Île de France, le département de l'Essonne et la ville de Corbeil-Essonnes.

De nombreux aménagements ont été réalisés, comme la construction de logements sociaux, la réhabilitation de logements, la création de services publics et d'un pôle associatif.

II- Les acteurs de l'aménagement

1. L'Etat

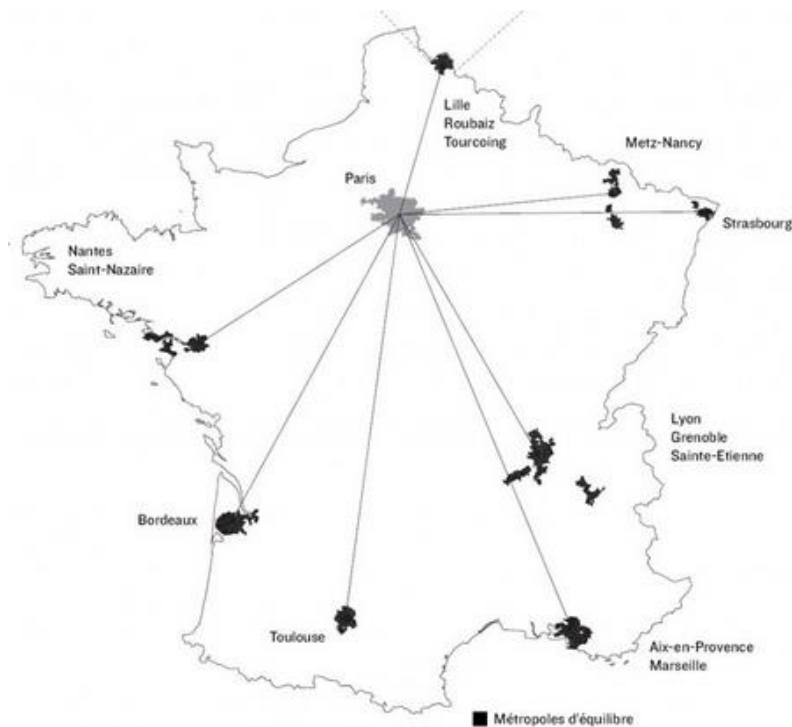
L'Etat a longtemps été le seul acteur de l'aménagement du territoire. Aujourd'hui, il n'en a plus le monopole. En effet, pour limiter les grandes inégalités sur le territoire national, l'Etat a mis en place dès les années 1960 des politiques d'aménagement du territoire menées par la DATAR.

Politique d'aménagement du territoire : l'ensemble des mesures visant à réduire les inégalités à l'intérieur d'un territoire et à renforcer sa compétitivité.

DATAR : Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale. C'est l'administration chargée d'organiser la politique d'aménagement du territoire.

Pour faire face au poids de Paris, l'Etat a favorisé le développement des métropoles régionales en décentralisant certaines de ces institutions comme l'ENA à Strasbourg. Ainsi, des métropoles d'équilibre ont été désignées pour faire contrepoids économiquement et démographiquement à l'hypercentralisation parisienne. Ces métropoles d'équilibre sont nos métropoles d'aujourd'hui.

Document : les métropoles d'équilibre des années 1960



C'est ainsi qu'est lancée, en 1964, la politique des métropoles d'équilibre. Celles-ci sont démographiquement importantes pour obtenir des équipements (centre hospitalier, université) afin de créer ou de renforcer leur attractivité régionale.

Huit métropoles ont ainsi été choisies : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes, Strasbourg et Toulouse. À l'époque, aucune de ces villes n'est une véritable métropole.

Source : Projective cities

Certaines régions ont bénéficié de l'aide de l'Etat dans l'aménagement des stations touristiques (Apes et Languedoc).

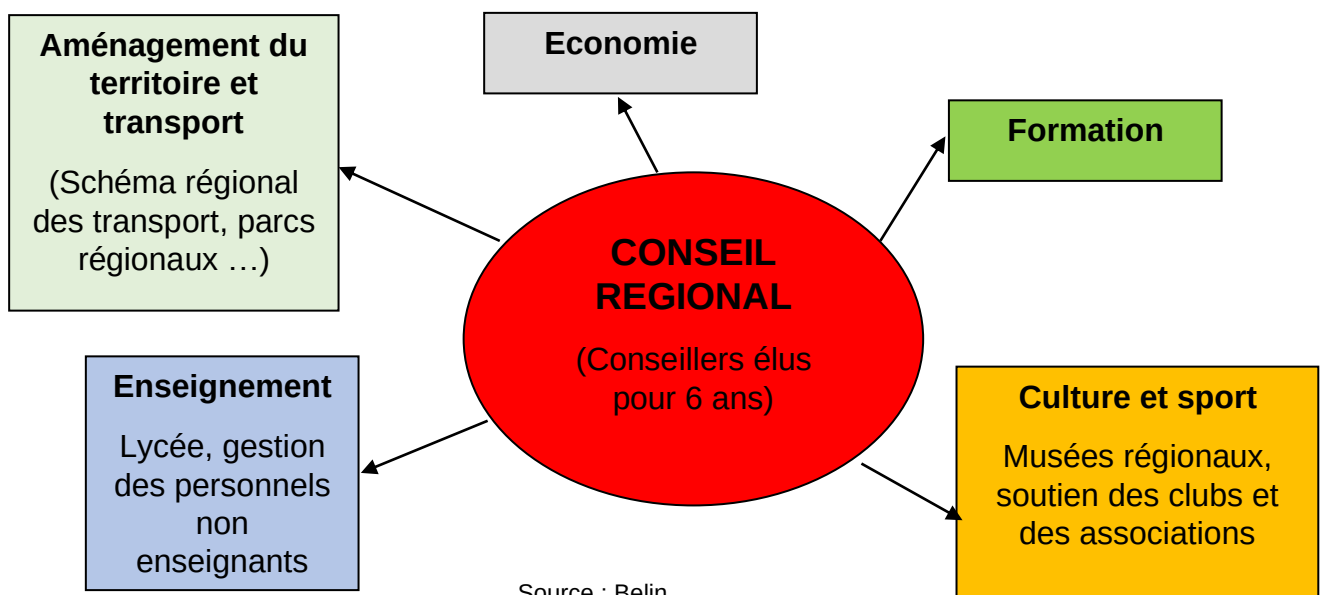
Les régions industrielles du nord et de l'est ont profité des pôles de conversions, favorisant de nouvelles activités.

2. La décentralisation, nouveaux acteurs et l'Union européenne

Si l'Etat intervient toujours pour cadrer et contrôler les politiques menées, il doit composer avec de nouveaux acteurs dont il a favorisé l'émergence.

Ainsi, à l'échelle local ou régional, les collectivités territoriales (communes, régions) ont profité d'un transfert progressif des compétences depuis les lois de décentralisation de 1982.

Document : les compétences d'un Conseil régional



Source : Belin

Les lois de 1982 et 2003 ont donné plus de pouvoirs aux collectivités territoriales. Les acteurs publics et privés interviennent pour aménager les territoires.

Document : des compétences transférées ou qui seront transférées (décentralisation de 2003-2004)

	Etat	Région	Département	Communes et groupement
Aménagement du territoire, les transports ferroviaires, les grandes infrastructures	Garde la responsabilité de quelques grands aéroports nationaux et des grands ports autonomes. Le rôle de la région sera accru.	Responsabilité des ports, aéroports, canaux. En matière économique et territoriale les chambres consulaires seront associées à cette régionalisation	Tel port ou aéroport pourra relever du département.	Tel port ou aéroport pourra relever de la commune
Réseau routier	Responsabilité des autoroutes et de certaines grandes liaisons structurantes pour l'aménagement du territoire.		Routes nationales (assure déjà la voirie départementale).	
Environnement et développement durable	Police de l'eau.	La région Bretagne, en raison d'une situation spécifique, demande à s'investir sur ce sujet.	Politique de l'eau : transfert des moyens du FND AE (Fonds national de développement des adductions d'eau) compétence (actuellement facultative) sur les plans d'élimination des déchets ménagers et industriels banals.	En matière de politique de l'eau, les communes sont aussi impliquées.
Tourisme	Rôle de promotion de la France à l'étranger Aide, assistance à l'industrie touristique	Les délégations régionales au tourisme sont transférées aux régions. Animation de la politique du tourisme et du classement des stations.	Classement des hôtels et des restaurants dans le respect des normes nationales et internationales.	

Source : Géoconfluences

Ce sont la région et, surtout, le département qui se voient confier l'essentiel des nouvelles responsabilités.

La commune et le groupement de communes restent des niveaux relativement peu concernés par cette seconde vague de décentralisation. A l'échelon supranational, l'Union européenne multiplie les programmes d'aides aux régions et vers les outremer. Donc, si l'Union européenne n'intervient pas directement dans l'aménagement du territoire son aide financière n'est pas négligeable.

On peut citer le fonds européen de développement régional (FEDER) qui intervient dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale. Il a pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions. En France, pour la période 2014-2020, le FEDER représente 8,4 milliards d'euros

consacrés à l'objectif « investissement pour la croissance et l'emploi », en vue de consolider le marché du travail et les économies régionales. En France, le FEDER intervient principalement sur les thématiques suivantes :

- Investir dans la recherche, le développement technologique et l'innovation,
- Améliorer la compétitivité des PME,
- Favoriser le développement des technologies de l'information et de la communication,
- Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

D'autres fonds, tels que le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) participent aussi à la lutte contre les inégalités territoriales. Le FEADER contribue au développement des territoires ruraux et d'un secteur agricole plus équilibré, plus respectueux du climat, plus résilient face au changement climatique, plus compétitif et plus innovant. La France a reçu 11,4 milliards d'euros pour la période 2014-2020. Les fonds peuvent intervenir sur les thématiques suivantes :

- L'installation des jeunes agriculteurs,
- Les paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à contraintes spécifiques,
- Les mesures agro-environnementales et climatiques,
- Le soutien à l'agriculture biologique et les paiements au titre de Natura 2000 et de la directive cadre sur l'eau,
- Les investissements dans les secteurs agricole, agroalimentaire et forestier.

3. Penser la France de demain

Les acteurs institutionnels imaginent le futur et publient régulièrement des documents de prospectives qui proposent plusieurs scénarios et qui ont vocation à susciter le débat.

Prospective : démarche qui consiste à imaginer différents scénarios.

Les avènements possibles concernent aussi bien les entreprises, qui produisent des richesses, et à ce titre, ont besoin d'un territoire performant, que des habitants, qui peuplent la France et veulent un territoire où il fait bon vivre. On consulte ces derniers régulièrement pour recueillir les avis et éviter le blocage d'un projet d'aménagement. La consultation permet de limiter les oppositions comme pour le projet de construction d'un aéroport à Notre-Dame-Des-Landes (en Loire-Atlantique). Cette opposition date de 1972, ce qui en fait le plus vieux point de résistance en France. En juin 2016, cependant, les habitants de Loire-Atlantique, consultés par référendum, ont dit « oui » au projet d'aéroport du Grand-Ouest.

Travaillez cette notion avec un parcours pédagogique progressif clé en main

Cette ressource de type : **Cours gratuit**, pour le niveau : **3ème**, dans la catégorie : **Aménager le territoire**, ne constitue qu'une **étape** d'un **parcours pédagogique complet prêt à l'emploi** pour apprendre, s'entraîner et maîtriser cette notion **étape par étape**.

Étape 1. Cours gratuit : Comprendre la règle

Découvrir la notion grâce à des explications simples et des exemples concrets.

- [Leçon Aménager le territoire](#) (pdf)
- [Leçon Aménager le territoire](#) (word)
- [Retenir autrement- Aménager le territoire](#) (pdf)
- [Retenir autrement- Aménager le territoire](#) (word)
- [Télécharger toutes les fiches de cette étape](#) (zip)
- [Télécharger toutes les fiches du parcours pédagogique](#) (zip)

Étape 2. Exercices : S'entraîner progressivement

Des exercices progressifs pour avancer étape par étape

- [Exercices Aménager le territoire](#) (pdf)
- [Exercices Aménager le territoire](#) (word)
- [Exercices Aménager le territoire correction](#) (pdf)
- [Exercices Aménager le territoire correction](#) (word)
- [Télécharger toutes les fiches de cette étape](#) (zip)
- [Télécharger toutes les fiches du parcours pédagogique](#) (zip)

Étape 3. Évaluation Bilan : Vérifier ses acquis avant le contrôle

Des évaluations et corrections pour se préparer sereinement

- [Evaluation Aménager le territoire](#) (pdf)
- [Evaluation Aménager le territoire](#) (word)
- [Evaluation Aménager le territoire correction](#) (pdf)
- [Evaluation Aménager le territoire correction](#) (word)
- [Télécharger toutes les fiches de cette étape](#) (zip)
- [Télécharger toutes les fiches du parcours pédagogique](#) (zip)

Étape 4. Séquence / Fiche de prep : Ressources enseignants clé en main

Accéder aux fiches de préparation, séquences et séances complètes pour enseigner la notion facilement.

- [Aménager le territoire – 3ème – Séquence complète](#)
- [Télécharger toutes les fiches de cette étape](#) (zip)
- [Télécharger toutes les fiches du parcours pédagogique](#) (zip)